

CNW code 1

Pour publication immédiate

## **Aide supplémentaire aux familles : l'Office des personnes handicapées du Québec s'en réjouit**

**Drummondville, le 13 mai 2016** – L'Office des personnes handicapées du Québec salue l'annonce faite par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, d'une mesure d'aide supplémentaire exceptionnelle pour les familles. Cette nouvelle mesure pour les personnes handicapées témoigne de la volonté du gouvernement de soutenir les familles qui vivent des situations particulièrement difficiles.

« L'Office est satisfait de cette annonce, car dès cette année, cette nouvelle mesure appuiera significativement les familles qui gardent et prennent soin de leur enfant gravement malade et ayant des incapacités importantes », affirme madame Anne Hébert, directrice générale de l'Office. L'Office a d'ailleurs participé à la recherche de cette solution comme membre du Comité interministériel.

Soutenir l'exercice des rôles familiaux et sociaux des familles est l'une des priorités de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. L'amélioration du soutien offert aux familles est le premier levier qui lui est associé. Ainsi, la nouvelle mesure annoncée aujourd'hui s'inscrit précisément dans la mise en œuvre de cette politique.

« Cette mesure soulagera un certain nombre de familles, celles qui vivent des situations exceptionnellement exigeantes. Puisque toutes les familles ayant un enfant handicapé ne sont pas visées par cette mesure exceptionnelle, les travaux visant à améliorer le soutien aux familles se poursuivront. Divers engagements à cet effet ont été pris par les ministères et les organismes publics dans le cadre du [Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux pour la mise en œuvre de la politique \*À part entière\*](#) », précise madame Hébert.

L'Office rappelle à toutes les personnes handicapées et leur famille qu'il leur offre un service de soutien, de conseil et d'accompagnement dans leurs démarches visant

l'obtention de services gouvernementaux. Pour y avoir accès, il suffit de composer le 1 800 567-1465 ou de visiter le site Web : [www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca).

## **L'Office**

L'Office des personnes handicapées du Québec est un organisme gouvernemental qui joue un rôle déterminant en matière de conseil, de coordination et de concertation en vue de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Son expertise unique, qui lui permet de remplir activement et efficacement ce rôle, provient notamment des services directs qu'il offre à la population, de ses travaux d'évaluation et de recherche, ou encore de ses multiples collaborations avec des partenaires de tous horizons. Pour plus d'information, visitez le [www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca).

## **Communication adaptée**

Ce communiqué est disponible en médias adaptés sur demande. Pour l'obtenir, composez le 1 800 567-1465 ou, si vous utilisez un télécopieur, le 1 800 567-1477. Pour faire une demande par courriel, écrivez à [communications@ophq.gouv.qc.ca](mailto:communications@ophq.gouv.qc.ca).

-30-

Source : Direction générale adjointe

Pour renseignements : Michael Watkins, relationniste médias  
819 314-3549